



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 41064

Texte de la question

M. René Carpentier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés budgétaires qui se posent à certaines communes du département du Nord et qui les contraignent à envisager la fermeture de leurs piscines dans les mois à venir. Il est évident que de telles décisions seraient préjudiciables à l'intérêt des populations de ces communes et plus particulièrement aux enfants des classes primaires et secondaires. Sachant que l'apprentissage de la natation est inscrit dans le programme du service public de l'éducation nationale (circulaire du 27 avril 1987) et que cet apprentissage permet à l'enfant d'avoir l'autonomie suffisante pour se sauver de la noyade, mais aussi de sauver l'autre par l'apprentissage du sauvetage, il apparaît inconcevable qu'un enfant ne puisse acquérir cette formation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de donner à ces communes en difficultés budgétaires les moyens financiers leur permettant de faire fonctionner leurs piscines publiques dans leurs missions d'intérêt général.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque les difficultés budgétaires rencontrées par certaines communes du département du Nord, qui pourraient, selon lui, provoquer la fermeture de leurs piscines municipales. Il souhaite connaître, par ailleurs, les aides financières éventuelles que l'État pourrait leur accorder pour faire face à cette situation. La décentralisation a notamment eu pour conséquence sur le plan financier de tendre à la suppression des subventions spécifiques versées par l'État pour privilégier la globalisation des aides. Cette situation n'interdit toutefois pas la possibilité pour l'État de soutenir, par un financement résiduel, les efforts en matière d'investissement menés par les petites communes. Tel est ainsi le cas grâce aux fonds versés au titre de la dotation globale d'équipement. Par ailleurs, les difficultés financières de certaines communes, liées à l'insuffisance de leurs ressources ou au poids de leurs charges, font l'objet d'une attention particulière de l'État comme le démontre l'adaptation récente des règles de répartition de certains concours financiers tels que le Fonds national de péréquation et la dotation de solidarité urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41064

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3761

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6042